



OIC/CG/FC-2015

**RAPPORT
DE LA REUNION DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI
SUR LES MUSULMANS ROHINGYA DE MYANMAR,**

**TENUE EN MARGE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ONU**

**29 SEPTEMBRE 2015,
NEW YORK, ETATS-UNIS**

**RAPPORT DE LA REUNION
DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI
SUR LE MYANMAR**

1. Le Groupe de Contact des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) sur le Myanmar a tenu sa réunion le 29 septembre 2015, en marge de la réunion annuelle de coordination au siège des Nations Unies à New York, sous la présidence de Son Excellence le Secrétaire général M. Iyad Ameen Madani. L'Envoyé spécial pour le Myanmar, S.E.M. Tan Seri Syed Hamid Albar et le Directeur général de l'Union des Rohingya d'Arakan, le Dr Wakar Uddin étaient également présents.
2. La réunion a examiné le rapport présenté par l'Envoyé spécial de l'OCI pour le Myanmar, S.E.M. Tan Seri Syed Hamid Albar et réaffirmé son soutien aux décisions prises lors de la réunion du Groupe de Contact tenue en marge de la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI tenue les 27 et 28 mai 2015, au Koweït.
3. La réunion se félicite des propositions faites par l'Envoyé spécial pour le Myanmar et a adopté le plan d'action qu'il a recommandé.
4. A ce propos, la réunion a convenu de poursuivre les efforts tendant à coordonner et envoyer une aide humanitaire vitale en particulier l'approvisionnement en médicaments et en denrées alimentaires dans les zones touchées du Myanmar. Le Département des Affaires humanitaires de l'OCI (ICHAD) est invité à identifier immédiatement un mécanisme à travers l'ambassade des groupes de contact de l'OCI au Myanmar pour organiser et coordonner l'acheminement de l'aide.
5. La réunion a pris note du fait que l'aide au développement des infrastructures et les engagements communautaires seraient des actions plus stratégiques et plus efficaces pour ramener la paix dans les zones touchées. C'est dans cette perspective que l'aide financière, monétaire ou professionnelle devrait être sérieusement envisagée. À cet égard, la BID et le FSI devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine et en coordination avec l'ICHAD.
6. La réunion a exhorté les missions des Etats membres du Groupe de contact de l'OCI au Myanmar à fournir à l'Envoyé spécial l'assistance et le soutien nécessaires pour assurer le succès de sa mission.
7. La réunion a exhorté le Gouvernement du Myanmar à respecter ses obligations en vertu du droit international et des conventions internationales sur les droits de l'homme et à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter la violence et

la discrimination contre les musulmans Rohingyas ainsi que les tentatives continues visant à les priver de leur culture et de leur identité islamiques.

8. La réunion a invité le Gouvernement du Myanmar à rétablir la citoyenneté des musulmans Rohingya qui a été révoqué par la loi de 1982 sur la citoyenneté et à avoir une politique inclusive et transparente envers les communautés ethniques et religieuses, dont les musulmans Rohingyas, en tant que partie intégrante de ce processus, en les considérant comme une minorité ethnique conformément à la résolution 238/64 de l'Assemblée générale de l'ONU.
9. La réunion a invité le Gouvernement du Myanmar à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix et l'harmonie intercommunautaires par le dialogue et un processus de réconciliation globale impliquant toutes les composantes segments de la société du Myanmar.
10. La réunion a réitéré son appel au Gouvernement du Myanmar pour relancer l'accord portant sur l'ouvrir d'un bureau de l'OCI pour les affaires humanitaires à Yangon après la signature d'un protocole de coopération avec l'OCI à cet effet. Le but de l'ouverture du bureau de l'OCI était tout simplement de fournir une assistance humanitaire à toutes les victimes de la violence sans distinction aucune.
11. La réunion a invité les États membres de l'OCI et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts, en collaboration avec ceux de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le retour de tous les réfugiés du Myanmar déplacés de leurs foyers se trouvant dans la province de Rakhine (Arakan). Les États devraient intensifier leurs efforts au niveau des instances internationales en vue de la restauration de la nationalité et des droits de la citoyenneté des Rohingyas du Myanmar.
12. La réunion a appelé à soutenir un large dialogue interconfessionnel et à travailler avec le gouvernement du Myanmar pour soutenir des initiatives sur le terrain en vue de promouvoir l'harmonie interethnique et intercommunautaire.
13. La réunion a exhorté tous les États à continuer d'apporter toutes les formes possibles d'aide humanitaire et d'assistance aux musulmans de Birmanie, en particulier, aux personnes déplacées et aux réfugiés vivant en dehors de leur patrie. Cela comprend la collecte de fonds pour l'aide humanitaire.
14. La réunion a encouragé tous les États à élaborer des projets de développement qui fourniront des services d'éducation et de santé, ainsi que la formation professionnelle qui profiteraient à toutes les populations de l'État de Rakhine, indépendamment de leur origines ethniques ou de leurs religions.